



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Surveillance des prix SPR

Comparaison des émoluments des offices de la circulation en 2014

(La version allemande fait foi)

Berne, décembre 2014



Table de matières

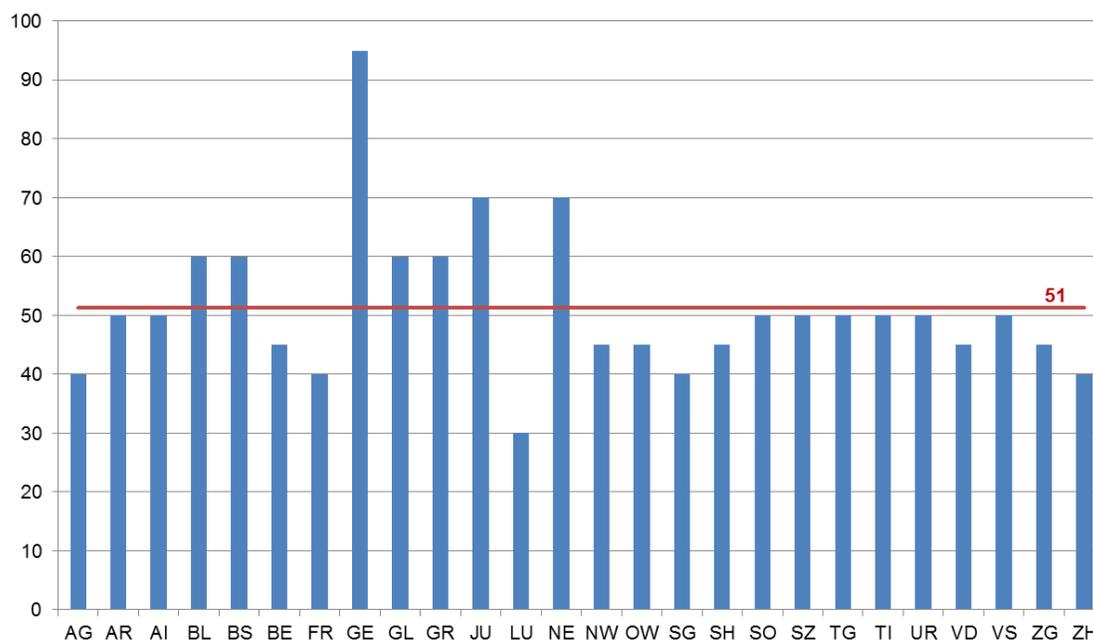
1	Deuxième observation du marché après 2010.....	3
2	Permis de circulation.....	3
3	Permis d'élève conducteur	4
4	Permis de conduire de la catégorie B.....	5
5	Permis de conduire international	6
6	Contrôle périodique du véhicule	7
7	Examen pratique de conduite pour la catégorie B.....	8
8	Modèles axés sur la durée de vie	9
9	Comparaison des émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture neuve et d'une voiture d'occasion après importation directe en Suisse.....	12
10	Principe de couverture des coûts et montant des émoluments.....	19
11	Conclusion	25

1 Deuxième observation du marché après 2010

La Surveillance des prix (SPr) s'était déjà penchée en 2010 sur les émoluments des offices de la circulation et avait constaté, parfois, d'importantes disparités entre les cantons. Dans le rapport de 2010, les émoluments avaient été comparés à l'aide d'un modèle axé sur la durée de vie. Dans la présente étude, les différents émoluments ont aussi été comparés directement entre eux. Les données sur lesquelles cette étude s'appuie sont toutes de 2014. Une enquête réalisée auprès des services cantonaux en août/septembre 2014 s'est penchée sur la pertinence des différents émoluments.

2 Permis de circulation

Un permis de circulation suisse est attribué à chaque véhicule lors de sa première mise en circulation dans notre pays. Les émoluments perçus pour cette prestation varient d'un canton à l'autre. Le canton de Genève tient la palme en facturant ce document 95 francs, les cantons du Jura et de Neuchâtel¹ demandent 70 francs et, au bas du classement, les cantons de Zurich, de Saint-Gall, d'Argovie et de Fribourg le délivrent pour 40 francs. Les émoluments les moins élevés (30 francs) sont demandés par le canton de Lucerne. La valeur moyenne suisse d'un permis de circulation s'élève à 51 francs.



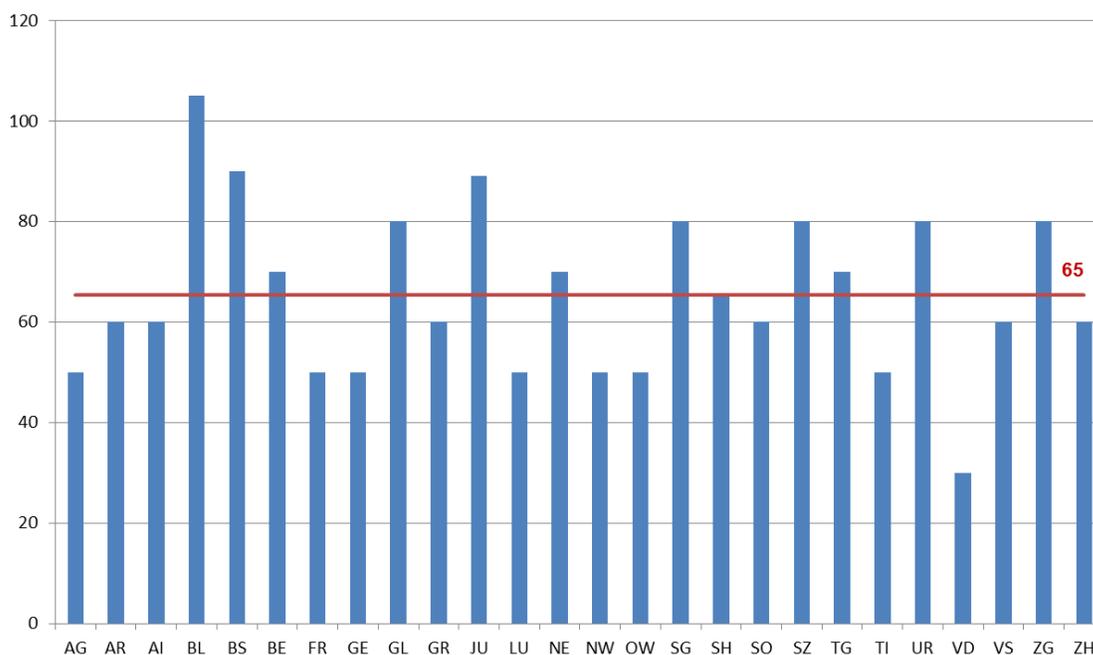
Graphique 1: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour un permis de circulation, en CHF (état : 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

¹ Le service cantonal des automobiles et de la navigation du canton de Neuchâtel (Scan) diminuera le tarif pour le 1.1.2015 de 70 à 65 francs.



3 Permis d'élève conducteur

Pour obtenir un permis d'élève conducteur, il faut avoir suivi un cours de premiers secours, réussi l'examen théorique de conduite et atteint l'âge minimal requis². L'émolument perçu pour le permis d'élève conducteur pour la catégorie B inclut, outre le permis lui-même, le traitement de la demande. Le canton de Vaud, où les émoluments s'élèvent à 30 francs, est le meilleur marché. Ce permis est également peu cher dans les cantons d'Argovie, de Fribourg, de Genève, de Lucerne, de Nidwald, d'Obwald et du Tessin (50 francs). Pour obtenir leur permis, les élèves conducteurs du canton de Bâle-Campagne doivent déboursier 105 francs, la somme la plus élevée, ceux des cantons de Bâle-Ville 80 francs et ceux du canton du Jura 89 francs. La valeur moyenne suisse se situe autour de 65 francs.



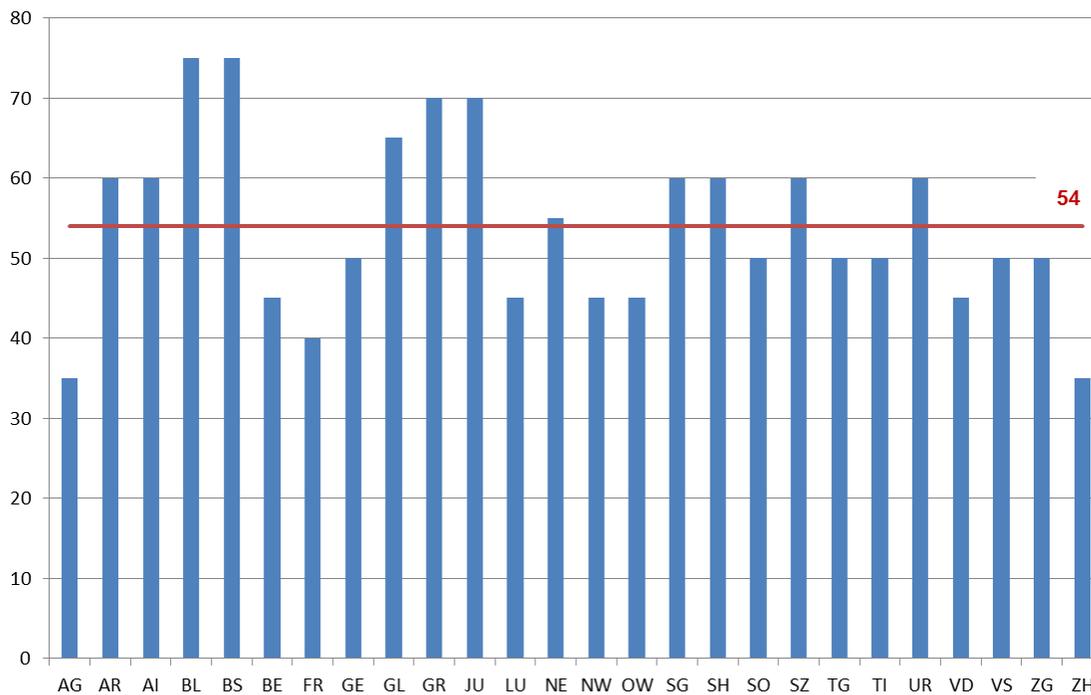
Graphique 2: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour un permis d'élève conducteur, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

² Les autorités suisses en ligne: <https://www.ch.ch/fr/demander-permis-eleve-conducteur/>.



4 Permis de conduire de la catégorie B

La réussite à l'examen pratique de conduite donne droit à l'obtention du permis de conduire, pour lequel les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville demandent 75 francs, émoluments de loin les plus élevés. Suivent les cantons des Grisons et du Jura avec 70 francs et le canton de Glaris, avec 65 francs. On trouve les émoluments les meilleur marché dans les cantons d'Argovie (35 francs), de Zurich (35 francs) et de Fribourg (40 francs). Le canton de Lucerne a abaissé l'émolument demandé pour un permis B de 50 à 45 francs au 1^{er} janvier 2014. La valeur moyenne suisse des émoluments perçus pour un permis de conduire de la catégorie B est de 54 francs.

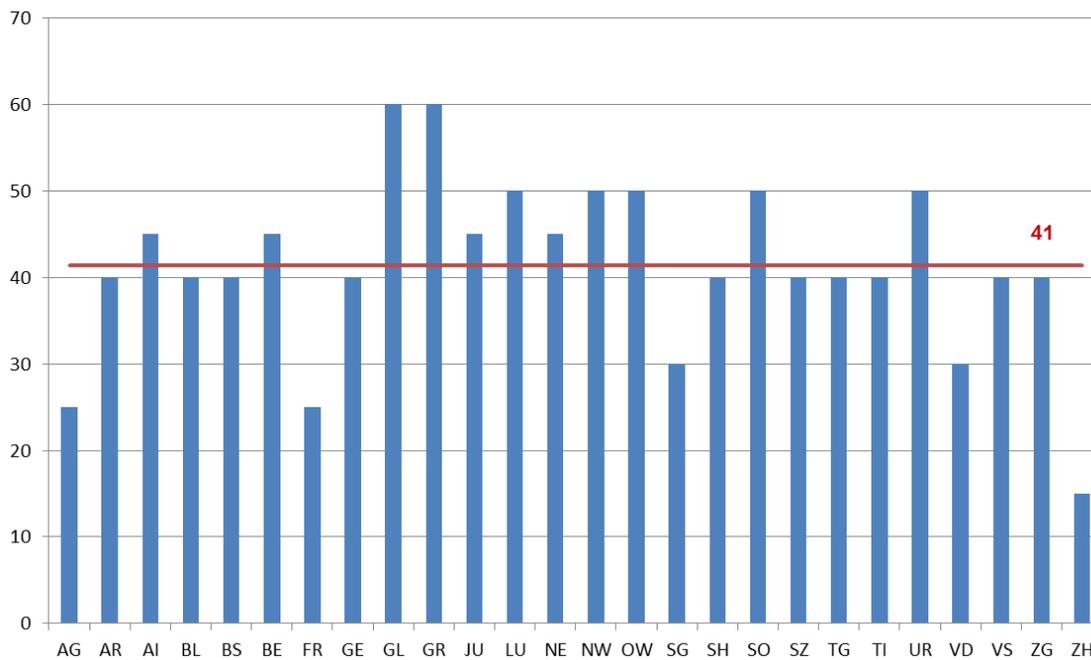


Graphique 3: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour un permis de conduire de la catégorie B, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée



5 Permis de conduire international

Le permis de conduire international est valable trois ans et ne peut pas être prolongé. Il est une «traduction» du permis national et n'est de ce fait valable qu'accompagné de celui-ci³. Pour obtenir un permis de conduire international, les habitants du canton de Zurich doivent déboursier 15 francs, somme la moins élevée. Les conducteurs qui sollicitent ce permis paient 25 francs dans les cantons d'Argovie et de Fribourg, 30 francs dans les cantons de Saint-Gall et de Vaud et 60 francs, tarif le plus élevé, dans ceux de Glaris et des Grisons. Les cantons de Lucerne, d'Obwald et de Nidwald, de Soleure et d'Uri demandent 50 francs. Un permis de conduire international coûte en moyenne un peu moins de 41 francs en Suisse.



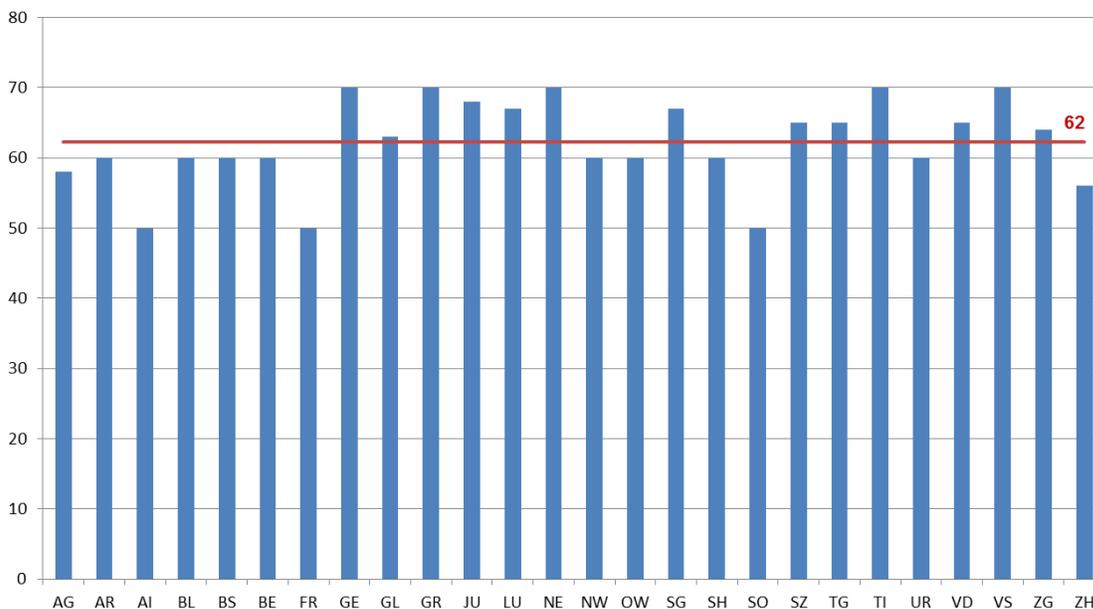
Graphique 4: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour un permis de conduire international, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

³ Les autorités suisses en ligne: <https://www.ch.ch/fr/permis-de-conduire-international/>.



6 Contrôle périodique du véhicule

Aux termes de la loi, et plus précisément de son ordonnance d'exécution⁴, tous les véhicules admis à circuler sont soumis à un contrôle périodique. La Surveillance des prix a comparé les émoluments perçus au titre du contrôle périodique des voitures de tourisme. La durée consacrée à l'expertise n'a pas été prise en considération. Les cantons du Valais, du Tessin, de Neuchâtel, des Grisons et de Genève demandent 70 francs pour l'exécution de ce contrôle. En deuxième et troisième positions figurent le Jura, avec 68 francs, ainsi que Lucerne et Saint-Gall avec 67 francs. Les cantons les meilleur marché sont ceux d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Fribourg et de Soleure (50 francs). En Suisse, un contrôle périodique du véhicule coûte en moyenne 62 francs.



Graphique 5: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour un contrôle périodique d'une voiture de tourisme, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

En moyenne, les émoluments perçus pour le contrôle périodique d'une voiture de tourisme en Suisse sont restés relativement stables entre 2010 et 2014. Quelques augmentations sont néanmoins à signaler: Appenzell Rhodes-Intérieures et le Tessin ont augmenté leurs émoluments de 10 francs, lesquels se montent désormais respectivement à 50 francs et à 70 francs⁵. Les émoluments perçus par le canton de Zoug sont passés de 57.60 à 64 francs. Ils ont baissé dans deux cantons: de 1 franc dans le canton du Jura (de 69 à 68 francs), et, dans une mesure plus importante, en Thurgovie (de 80 à 65 francs).

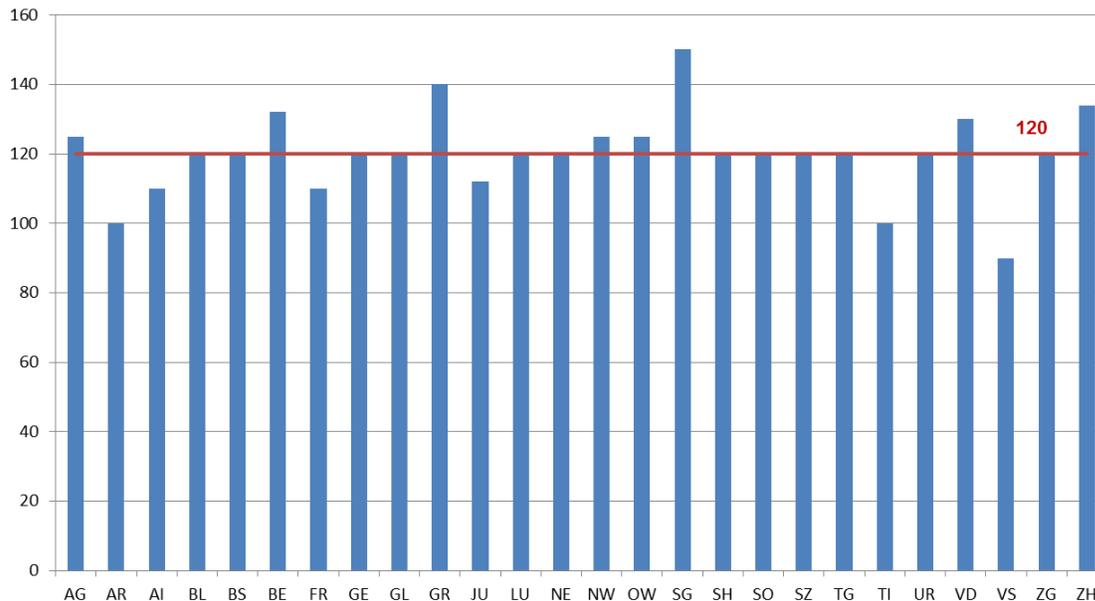
⁴ Art. 33 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV ; RS 741.41), disposition réglant les contrôles périodiques obligatoires: <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950165/index.html#a33>.

⁵ Ständeskommissionsbeschluss vom 19. Oktober 2010 über die Höhe der Strassenverkehrsabgaben für das Jahr 2011 (Gesetzessammlung Appenzell I.Rh. 741.011).



7 Examen pratique de conduite pour la catégorie B

Des différences de prix et de durée entre cantons ont été constatées concernant l'examen pratique de conduite pour la catégorie B. Avec une durée totale de 75 minutes, l'examen pratique de conduite effectué dans les cantons d'Obwald, de Nidwald et de Glaris se démarque des 60 minutes habituelles. Dans le canton de Glaris, l'explication peut être d'ordre pratique, à savoir la distance séparant l'Office de la circulation et de la navigation, situé à Schwanden, de l'autoroute. Pour l'évaluation, seul le montant de l'émolument a été pris en considération (la durée a été ignorée). L'examen pratique de conduite pour la catégorie B qui coûte le plus cher est celui du canton de Saint-Gall (150 francs). Les candidats doivent déboursier 140 francs dans les Grisons, 134 francs dans le canton de Zurich et 132 francs dans le canton de Berne. Au bas du classement figurent le Valais (90 francs), Appenzell Rhodes-Extérieures (100 francs), Appenzell Rhodes-Intérieures et Fribourg (110 francs chacun). L'examen pratique de conduite pour la catégorie B coûte en moyenne 120 francs en Suisse.



Graphique 6: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour un examen pratique de conduite pour la catégorie B, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée



8 Modèles axés sur la durée de vie

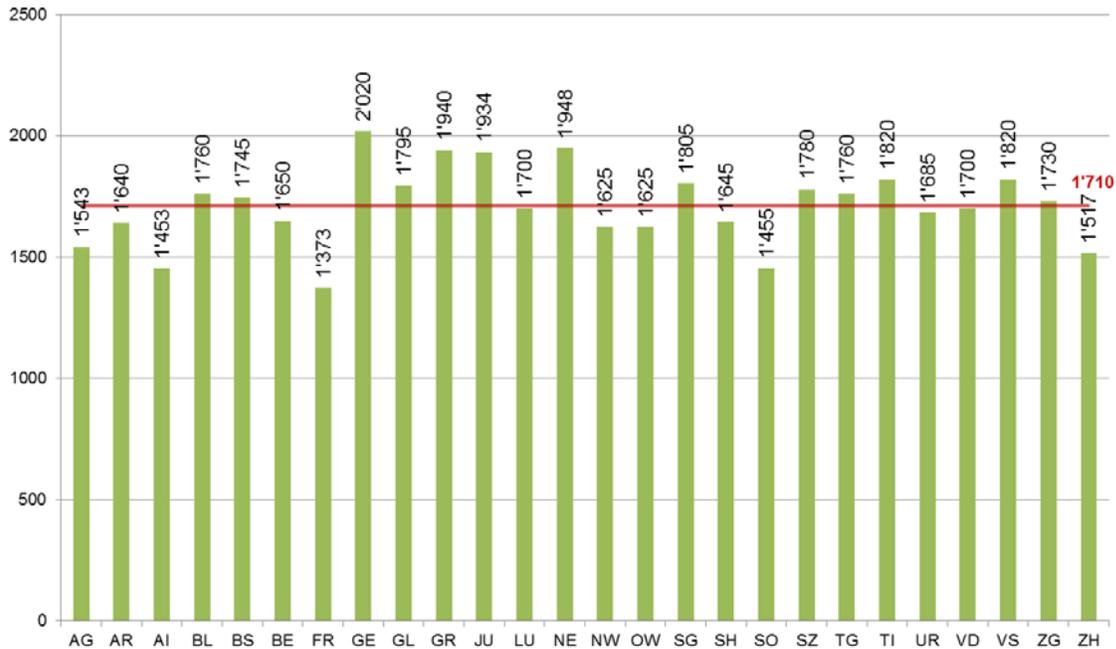
Comme pour l'observation du marché de 2010, l'intérêt s'est porté cette année sur les principaux émoluments⁶, du point de vue de l'utilisateur, qu'un automobiliste se voit facturer durant toute sa vie par un office de la circulation. Il s'agit en l'occurrence d'une simplification. L'objectif de la comparaison est de synthétiser de manière pertinente les différentes catégories d'émoluments des chapitres 2 à 7 pour permettre une comparaison globale. Comme l'émolument perçu pour un permis de conduire international a moins de poids, par exemple, qu'un contrôle périodique du véhicule, les différents émoluments doivent être pondérés en conséquence. C'est la raison pour laquelle les mêmes modèles qu'il y a quatre ans, axés sur la durée de vie, ont été utilisés: d'une part le modèle «voiture neuve» (cf. graphique 7) et, d'autre part, le modèle «voiture d'occasion» (cf. graphique 8). Dans chaque modèle, on suppose qu'une personne possède une voiture pendant 60 ans⁷ et que les émoluments pour le permis d'élève conducteur, le permis de conduire et l'examen pratique de conduite ne lui sont facturés qu'une fois⁸. Le permis de conduire international entre dans chaque modèle pour une demie fois. Par ailleurs, la durée de vie d'une voiture de tourisme a été estimée à quinze ans. Les contrôles techniques doivent s'effectuer une première fois après quatre ans, puis après trois ans et finalement tous les deux ans, ce qui équivaut à cinq expertises par véhicule. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ▶ **Modèle «voiture neuve»:** le conducteur change de voiture quatre fois dans sa vie, tous les quinze ans. Quatre permis de circulation seront donc délivrés et 20 contrôles du véhicule effectués.
- ▶ **Modèle «voiture d'occasion»:** le conducteur change de voiture huit fois dans sa vie. Il achète une voiture de 7 ans et demi et l'utilise pendant 7 ans et demi. Huit permis de circulation seront donc délivrés et 32 contrôles du véhicule effectués.

⁶ Une comparaison correcte prenant en considération l'ensemble des émoluments serait très coûteuse. Elle nécessiterait de poser d'autres hypothèses, sur le nombre de déménagements, etc. Cette approche n'étant susceptible de refléter correctement la réalité que de quelques clients et non pas de tous, elle compromettrait par ailleurs le caractère général de la comparaison sans apporter de plus-value substantielle en termes de connaissances.

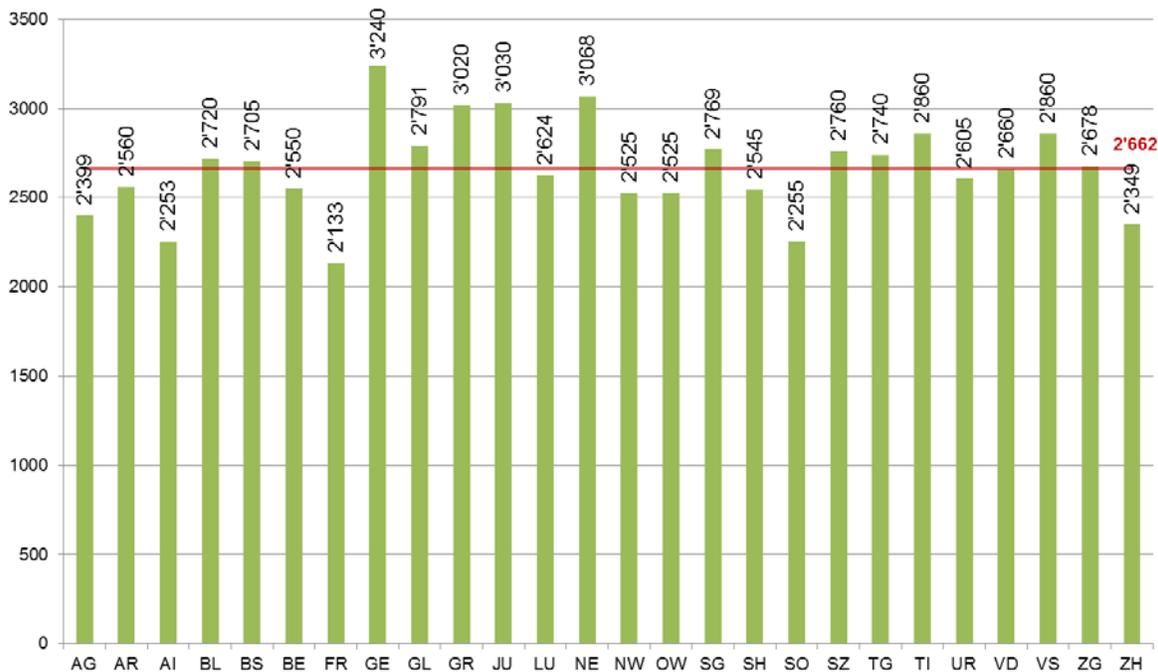
⁷ Dans le cadre de cette hypothèse, le montant actuel des émoluments est maintenu.

⁸ L'Office de la circulation du canton de Lucerne a pris position comme suit vis-à-vis de la SPPr : «Il y a 50 ans, l'envie de mobilité et les possibilités mêmes de mobilité étaient bien plus restreintes qu'aujourd'hui. Autrement dit, il y a 50 ans, on n'achetait pas de voiture à 18 ans et on ne conduisait pas jusqu'à 78 ans. Même dans la société d'aujourd'hui, une durée de 60 ans paraît plutôt longue. De plus, ce modèle axé sur la durée de vie ne doit pas laisser penser que la personne lambda en Suisse paie ces émoluments puisque, en 2013, le taux de motorisation en moyenne suisse n'était que de 537 voitures de tourisme pour 1000 habitants.»



Graphique 7: Comparaison intercantonale des émoluments perçus dans le cadre du modèle «voiture neuve» axé sur la durée de vie, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

Les émoluments sont la somme des émoluments perçus pour le permis d'élève conducteur, pour l'examen pratique de conduite et pour le permis de circulation. Viennent s'ajouter le demi-émolument pour le permis de conduire international, quatre fois l'émolument pour le permis de circulation et vingt fois l'émolument pour le contrôle périodique du véhicule.



Graphique 8: Comparaison intercantonale des émoluments perçus dans le cadre du modèle «voiture d'occasion» axé sur la durée de vie, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée

Les émoluments se composent des émoluments perçus pour le permis d'élève conducteur, pour l'examen pratique de conduite et pour le permis de conduire. Viennent s'ajouter le demi-émolument pour le permis de conduire international, huit fois l'émolument pour le permis de circulation et trente-deux fois l'émolument pour le contrôle périodique du véhicule.

La comparaison des émoluments montre que les cantons de Genève, du Jura, des Grisons et de Neuchâtel se classent clairement en tête dans ces deux modèles axés sur la durée de vie. Suivent les cantons du Tessin et du Valais. Bien qu'il ait adapté l'émolument perçu pour le contrôle périodique des véhicules, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures reste l'un des meilleur marché dans ce domaine. C'est dans le canton de Fribourg que les émoluments sont les plus bas. Les cantons d'Argovie, de Soleure et de Zurich sont également avantageux. Après avoir baissé l'émolument perçu pour le contrôle périodique des véhicules, le canton de Thurgovie s'avère beaucoup plus avantageux que d'autres, mais il continue de se situer un peu au-dessus de la moyenne.

En moyenne, un automobiliste suisse paie 1710 francs d'émoluments durant sa vie de conducteur s'il possède une voiture neuve et 2662 francs s'il roule exclusivement en voiture d'occasion selon la description du modèle donnée à la page 9.



9 Comparaison des émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture neuve et d'une voiture d'occasion après importation directe en Suisse

Informations générales relatives à la première immatriculation d'une voiture de tourisme faisant l'objet d'une importation directe depuis l'UE avec ou sans certificat de conformité (Certificate of Conformity, COC) :

La plupart des véhicules achetés en Suisse sont importés par des importateurs principaux et parallèles, en opposition à l'importation directe dont fait partie l'importation à usage privé.⁹ Différents émoluments sont perçus dans le cadre de l'importation directe d'un véhicule en Suisse. La procédure comprend quatre étapes: Première étape, le véhicule est acheté dans l'Union européenne (UE) avec ou sans certificat de conformité (COC). Deuxième étape, il est importé et dédouané en Suisse; la douane utilise à cet effet le formulaire 13.20A (rapport d'expertise). Troisième étape, l'importateur direct en Suisse, muni du COC et de ce formulaire, s'adresse à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour déterminer une éventuelle sanction relative aux émissions de CO₂. Quatrième et dernière étape, le véhicule est immatriculé par l'office cantonal de la circulation, conformément à l'art. 30 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), disposition qui règle le «contrôle individuel précédant l'immatriculation, consistant en un contrôle du fonctionnement ou une identification»¹⁰.

Le rapport de la Surveillance des prix sur le franc fort a souligné, dès 2012¹¹, le fait que les importations parallèles et directes ont un effet de discipline sur les prix pratiqués sur le marché suisse de l'automobile. Après que la part de marché des véhicules importés directement en Suisse a fortement augmenté en raison du cours de change favorable, les concessionnaires suisses ont réagi en accordant, à grande échelle, des «rabais euro». De ce fait, les voitures neuves sont devenues plus avantageuses en Suisse. Selon les indications de la VFAS¹², la part des importations directes sur le marché de l'automobile a doublé en 2011. En janvier 2012, près de 12 % des véhicules vendus en Suisse résultaient d'importations directes ou parallèles. La VFAS a indiqué à la SPPr qu'une adaptation des bases légales¹³ a rendu moins intéressante l'importation directe par des particuliers. D'après ses estimations, le pourcentage de véhicules importés directement ou de manière parallèle a reculé de 5 à 7 % en 2013.

La nécessité en soi de procéder à des importations directes de véhicules, de même que les contours précis que l'homologation de ceux-ci doit revêtir en Suisse, font débat. Les importateurs directs jugent problématique la charge administrative liée à l'homologation de véhicules importés directement en Suisse. Les personnes favorables au système d'autorisation font remarquer que les acheteurs doivent avoir l'assurance que le véhicule soit définitivement admis à la circulation et qu'il n'en soit pas retiré lors d'un

⁹ Véhicules et châssis importés pour un usage personnel conformément à l'article 4, paragraphe 1 ORT. Par usage personnel on entend qu'un véhicule est immatriculé au nom de l'importateur en Suisse déclaré dans la procédure de dédouanement. Une revente et l'admission à un autre titulaire est possible.

¹⁰ Procédure décrite par l'Association des services des automobiles (ASA) ; courriel du 30 mai 2014 adressé à la Surveillance des prix.

¹¹ Surveillance des prix (2012) : *Franc fort et prix*, Berne, septembre 2012, p. 12 et 13 ; ce rapport peut être consulté à l'adresse www.monsieur-prix.admin.ch > Thèmes > Ilot de cherté – Politique de prix > Dossier franc fort

¹² Association suisse des marchands automobiles indépendants (VFAS).

¹³ Les représentants de la branche font valoir que, eu égard aux prescriptions sur les émissions de CO₂, l'importation à titre privé n'est plus guère attrayante. A l'image de l'UE, la Suisse a introduit des prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures particulières neuves en 2012. Les importateurs suisses ont ainsi l'obligation d'abaisser, d'ici 2015, les émissions de CO₂ des voitures neuves immatriculées à 130 grammes par kilomètre.



contrôle ultérieur du véhicule au cours duquel l'autorité aurait obtenu des informations sécurisées.. En 2012, l'Office fédéral compétent, l'OFROU, avait pour sa part mis en discussion, dans le cadre d'une audition, une homologation simplifiée des voitures neuves. Il a été proposé, concrètement, que l'office de la circulation ne soumette les voitures neuves au bénéfice d'un COC européen ou d'une réception par type suisse qu'à une identification du véhicule au lieu du contrôle du fonctionnement¹⁴. Selon le rapport d'audition, cette proposition a été largement soutenue, tant par les autorités d'admission que par le secteur automobile. C'est pourquoi, elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Par contre, les offices de la circulation et la majorité des cantons ont rejeté l'idée de créer une base légale au niveau fédéral qui donne la possibilité aux autorités d'admission de déléguer le processus d'identification de véhicule.¹⁵. Dans sa réponse de novembre 2013 à la motion 13.3818 «Pour une admission simplifiée des véhicules à moteur et plus de sécurité routière»¹⁶, le Conseil fédéral a souligné qu'il ne saurait approuver la suppression des examens auprès des guichets d'admission des services des automobiles, même pour les voitures neuves et les véhicules âgés de 12 mois au maximum et dont le kilométrage n'excède pas 2000 kilomètres. Une simplification de la procédure par la Confédération n'étant pas à l'ordre du jour, la Surveillance des prix a décidé d'inclure aussi ces émoluments dans le comparatif.

Dans la présente étude, la Surveillance des prix s'est bornée à comparer les émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture de la catégorie B, avec ou sans COC, importée directement de l'UE. Cette première immatriculation est effectuée par un office de la circulation en Suisse. Les quatre catégories suivantes ont été comparées dans le cadre de cette analyse: voitures neuves avec COC, voitures neuves sans COC, voitures d'occasion avec COC et voitures d'occasion sans COC. Les différences dans les points de contrôle (allant d'un simple contrôle d'identification à un examen de la conformité en passant par un contrôle du fonctionnement et de l'efficacité) débouchent sur des différences dans le montant des émoluments. Le canton de Soleure¹⁷ a indiqué qu'il a été prévu à cet effet des durées de travail variables et standardisées qui prennent la forme d'un paquet comprenant la charge administrative et le contrôle du véhicule à proprement parler, qui sont de 40 minutes (voitures neuves avec COC), 100 minutes (voitures neuves sans COC), 60 minutes (voitures d'occasion avec COC) et 120 minutes (voitures d'occasion sans COC).

Pour déterminer l'importance que revêt chaque examen, la SPa a demandé à la VFAS d'évaluer la fréquence relative de chacun. Il en ressort¹⁸ que les contrôles importants dans la pratique sont ceux, principalement, des voitures d'occasion avec COC et ceux des voitures neuves avec COC, dans une moindre mesure. Les contrôles des voitures neuves ou d'occasion sans COC sont plutôt rares.

¹⁴ Cf. OFROU (2012) : «Résultats de la procédure d'audition – Plus de sécurité sur les vélos électriques (ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers [OETV], ordonnance sur les règles de la circulation routière [OCR], ordonnance sur la signalisation routière [OSR])», Ittigen, 19 mars 2012, p.4 et 5. Site internet : [http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2086/Rapport-resultats_fr_\(L121-1252\).pdf](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2086/Rapport-resultats_fr_(L121-1252).pdf).

¹⁵ Depuis un certain temps déjà, l'autorité d'admission peut, sur demande, déléguer le contrôle individuel précédant l'admission à des personnes reconnues. (article 32 OETV).

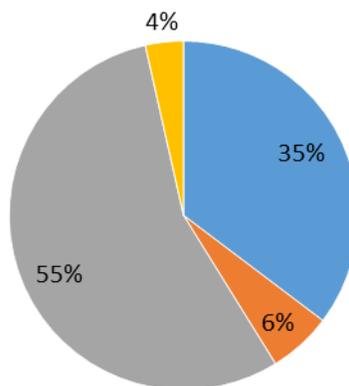
¹⁶ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133818.

¹⁷ L'office de circulation du canton de Soleure a informé la SPa via un courriel du 2 octobre : „Die jeweiligen Zeitaufwände sind Erfahrungswerte, welche in unserem Dispo-System fix hinterlegt sind. Wir sind überzeugt, dass dieser Zeitaufwand für eine seriöse und vollständige Erstabnahme eines Fahrzeuges notwendig ist.“

¹⁸ Source : courriel du 20 octobre 2014 adressé par la VFAS à la SPa.



■ Voitures neuves avec COC ■ Voitures neuves sans COC
■ Voitures d'occasion avec COC ■ Voitures d'occasion sans COC



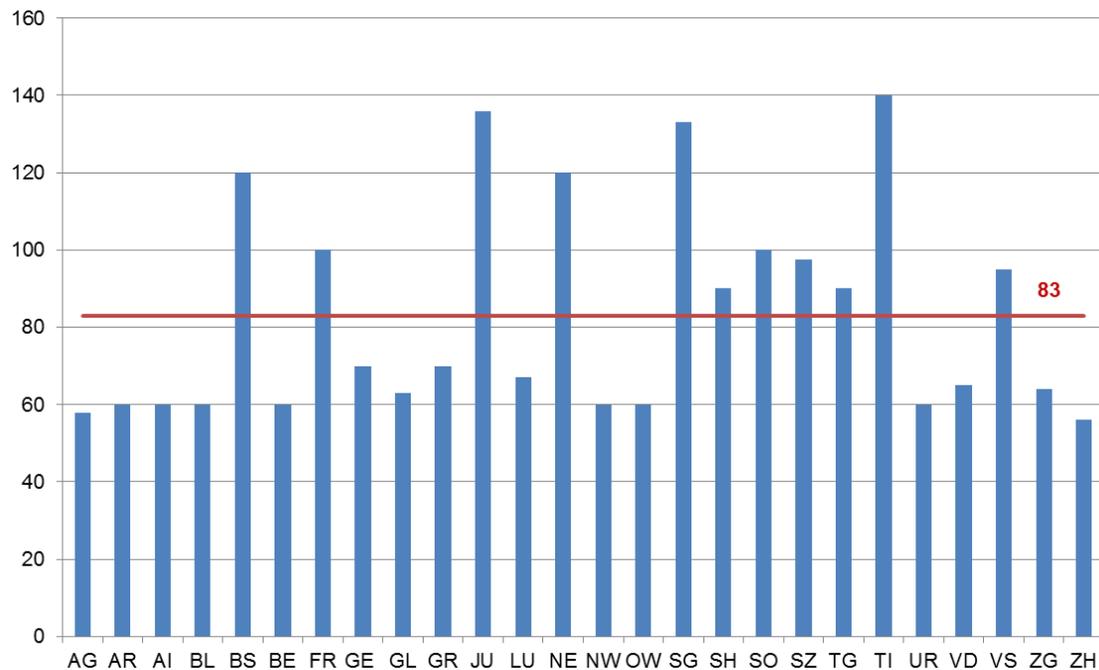
Graphique 9: Evaluation de l'importance que revêt la première immatriculation (prise en compte dans le comparatif des émoluments) d'une voiture de tourisme importée directement en 2013 (source: VFAS)

Les offices de la circulation ont fait valoir, dans le cadre de l'enquête de la SP, que les conditions d'admission sont complexes¹⁹ et que les questions des clients sont, dans certains cantons, traitées par téléphone, ce qui prend beaucoup de temps. Certaines différences de tarifs s'expliqueraient par le fait que, tandis que certains cantons mettent à disposition des informations exclusivement sur un site internet, d'autres cofinancent également les renseignements téléphoniques fournis par des émoluments.

Voitures neuves avec COC

Pour les voitures neuves avec COC, les émoluments d'immatriculation les plus élevés sont perçus dans les cantons du Tessin (140 francs) et du Jura (136 francs), suivis par le canton de Saint-Gall (133 francs). Les cantons les meilleur marché sont ceux de Zurich (56 francs) et d'Argovie (58 francs). La moyenne suisse se situe à 83 francs.

¹⁹ Il existe une distinction entre le règlement d'admission du véhicule et le règlement concernant la technologie des véhicules. Le règlement concernant la technologie est harmonisé avec les règles européennes. Concernant le règlement d'admission d'un véhicule les cantons ont une large marge de manœuvre pour fixer leurs propres règlements.

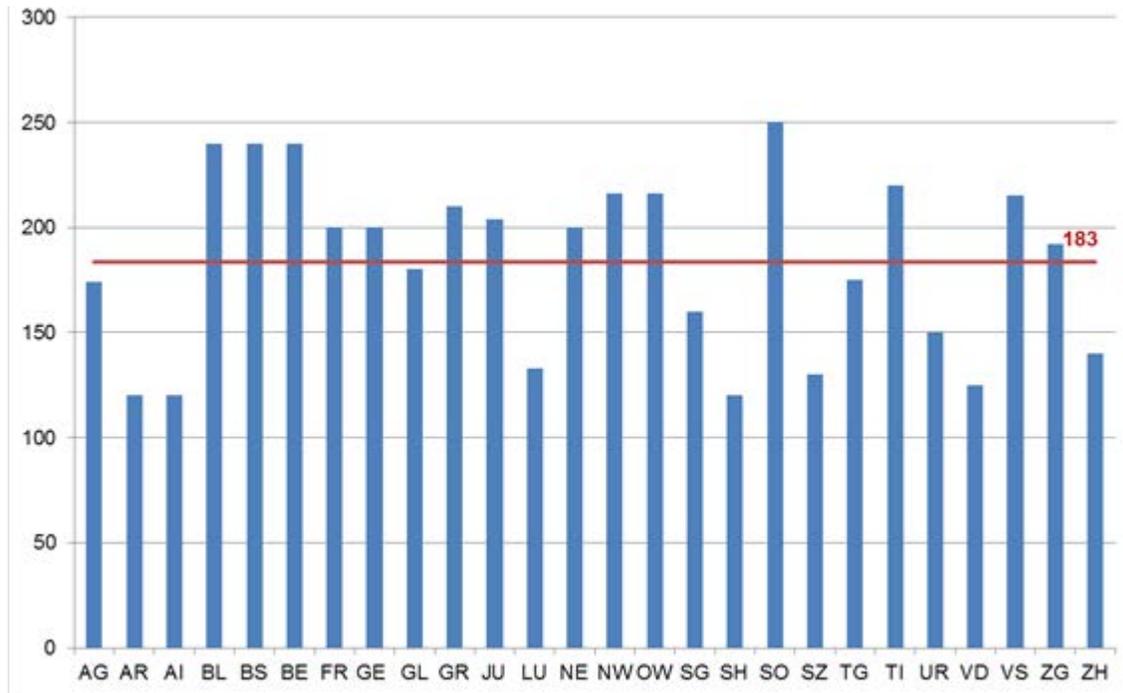


Graphique 10: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture neuve avec COC, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée²⁰

Voitures neuves sans COC

Pour les voitures neuves sans COC, la première immatriculation est beaucoup plus onéreuse – elle coûte 183 francs en moyenne – que pour les voitures neuves avec COC. Les cantons meilleur marché sont : Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures et Schaffhouse, qui demandent 120 francs pour la prestation et Lucerne, qui demande 133 francs. Le canton le plus cher est celui de Soleure, qui facture 250 francs, suivi par les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et de Berne qui demandent tous trois 240 francs. Dans l'intervalle, une procédure de baisse de la taxe à CHF 180.00 a été engagée dans le canton de Berne. La nouvelle taxe entrera en vigueur le 1.1.2015.

²⁰ Le service cantonal des automobiles et de la navigation du canton de Neuchâtel diminuera ses taxes au 1.1.2015 de 120 à 90 francs.

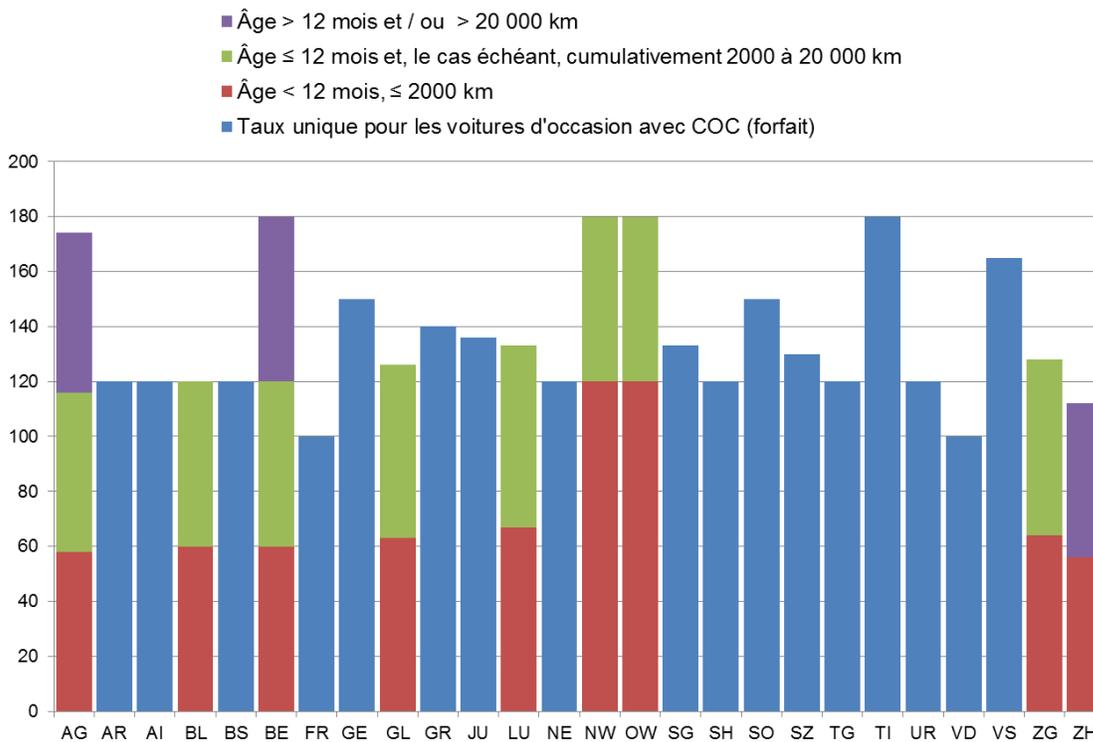


Graphique 11: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture sans COC, en CHF (état: 2014); trait rouge = valeur moyenne non pondérée



Voitures d'occasion avec COC

Certains cantons établissent des distinctions entre les voitures d'occasion avec COC et perçoivent par conséquent des émoluments gradués (cf. tableaux 3 et 4 en annexe). Comparer les différents émoluments est donc ardu car on a affaire, en fonction de l'âge et du kilométrage des véhicules, à des émoluments différents. Le canton du Valais demande 165 francs pour la première immatriculation d'une voiture d'occasion avec COC et celui de Soleure 150 francs. Les cantons de Berne²¹, d'Obwald et du Tessin facturent 180 francs pour des véhicules plus anciens ou présentant un kilométrage relativement élevé. Pour des voitures d'occasion ayant moins d'un an ou moins de 2000 km, certains cantons perçoivent des émoluments relativement bon marché, de l'ordre de 60 francs. Les émoluments des cantons de Fribourg et de Vaud, fixés uniformément à 100 francs, sont les meilleur marché.



Graphique 12: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture d'occasion avec COC, en CHF (état 2014)

Décryptage:

Le canton de Bâle-Ville demande un forfait de 120 francs pour le contrôle d'une voiture d'occasion avec COC.

Le canton de Bâle-Campagne applique un émolument de 60 francs pour une voiture d'occasion qui n'a pas plus de 6 mois et moins de 2000 km au compteur. Pour les autres voitures d'occasion avec COC, l'émolument est de 120 francs.

Le canton d'Argovie prévoit trois émoluments différents pour les voitures avec COC (sans fiche d'homologation CH): première mise en circulation (à l'étranger).

... effectuée il y a moins d'un an et avec kilométrage total de 2000 km au maximum (c'est-à-dire importation de voiture neuve par une personne qui ne détient pas une fiche d'homologation), simple contrôle d'identification / un poste de contrôle; émolument: 58 francs.

²¹ L'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne a laissé entendre à la Surveillance des prix, que, dans les cantons les meilleur marché, les contrôles préliminaires pourraient être facturés en sus alors que cette position est déjà comprise dans les taxes du canton de Berne.

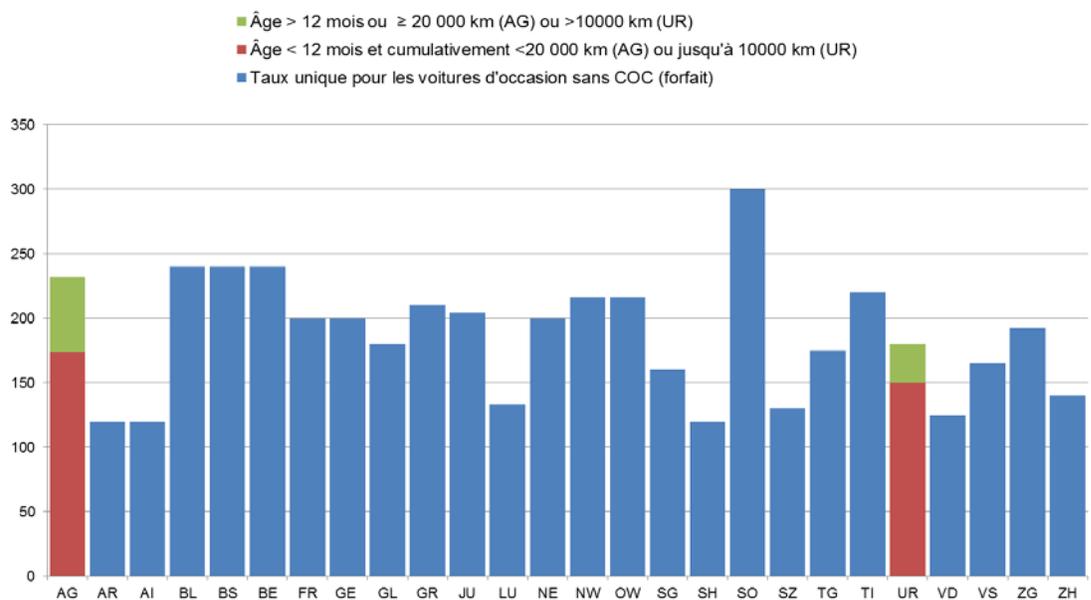


...effectuée il y a moins d'un an et avec kilométrage total de plus de 2000 km mais de 20 000 km au maximum, contrôle d'identification et de fonctionnement / deux postes de contrôle; émoluments: 116 francs.

...effectuée il y a plus d'un an ou avec kilométrage supérieur à 20 000 km ; contrôle de fonctionnement et d'efficacité / trois postes de contrôle; émoluments: 174 francs.

Voitures d'occasion sans COC

Les émoluments perçus pour les voitures d'occasion sans COC importées en Suisse s'élèvent 300 francs dans le canton de Soleure et à 240 francs dans les cantons de Berne, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Les importateurs directs privés paient les émoluments les moins élevés dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Schaffhouse (120 francs). Les cantons d'Uri et d'Argovie prévoient des émoluments différenciés.



Graphique 13: Comparaison intercantonale des émoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture d'occasion sans COC, en CHF (état 2014).



10 Principe de couverture des coûts et montant des émoluments

L'indice du financement par les émoluments de l'Administration fédérale des finances a comparé, pour l'année 2012, les dépenses dans chaque domaine avec les recettes correspondantes provenant des émoluments.²² Le rapport, qui a été publié le 30 octobre 2014, donne à réfléchir. Les émoluments perçus dans les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, de Berne, de Genève, de Glaris, des Grisons,²³ du Valais²⁴ et de Zurich se situaient, pour l'année de référence 2012, clairement au-dessus du seuil d'équilibre entre les recettes provenant des émoluments et les coûts (indice de 100 %). En moyenne suisse, l'indice s'établissait à 116 %²⁵.

La SPR n'a pu établir aucune corrélation (ni positive ni négative) entre le montant des émoluments dans le modèle axé sur la durée de vie et l'indice de financement par les émoluments. On ne peut donc pas en déduire que les cantons où les émoluments sont élevés connaissent automatiquement une couverture excessive des coûts et inversement. Le graphique 14 montre que, dans certains cantons, il existe une réelle corrélation entre le montant des émoluments et une sur- ou sous-couverture des coûts (cf. Fribourg²⁶ et Genève). Mais les valeurs des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Neuchâtel viennent contredire ce schéma.

²² Le revenu total de la charge est ainsi divisé par les coûts. Cette confrontation est, selon les auteurs, liée à des problèmes d'attribution et de délimitation. L'affectation complète des dépenses et des recettes aux groupes de tâches (fonctions) qui les concernent, est central pour la signification statistique de l'indice des taxes. L'interprétation de l'indice des taxes doit être relativisée notamment, parce que dans les modèles comptables harmonisés des cantons et des communes (MCH1 et MCH2) les exigences spécifiées ne sont mises en œuvre que partiellement. Pour déterminer avec précision une disproportion entre le revenu des taxes et les coûts afférents un examen détaillé des données et des dispositions légales doit être effectué.

²³ Les frais d'urgence et la vente de plaques d'immatriculation souhaitées par les clients à un prix fixe et aux enchères relèvent de la puissance publique. Ces prestations ne sont pas prescrites par la loi, mais effectuées à la demande du client. Grâce à ces services, l'Office de la circulation routière du canton a encaissé environ 800 000 francs par an. Selon l'office de la circulation routière ces taxes pour des prestations facultatives ne sont pas soumises aux principes de couverture des coûts et d'équivalence, et ne doivent pas entrer dans le calcul de l'«indice de recouvrement des coûts». Si les offices de la circulation routière reçoivent une rémunération pour d'autres tâches, ils doivent également identifier les coûts liés à ces tâches, ce qui n'est souvent pas fait. Selon le calcul du SPPr une valeur moyenne de l'indice de recouvrement des coûts supérieure à la moyenne existe encore, même lorsque les produits de ces taxes sont éliminés sans que les coûts correspondants soient adaptés en conséquence.

²⁴ Le Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais a communiqué à la Surveillance des prix ce qui suit: «A la suite du rapport de l'AFF (Remarque SPPr Il s'agit du rapport sur le financement par les émoluments 2012 de l'Administration fédérale des finances), l'inspection des finances du canton du Valais a effectué un audit sur cette question et est arrivée à la conclusion que le taux de couverture de notre service est de 119,3%, ce qui est proche de la moyenne suisse. De plus, il se réunit chaque année».

²⁵ Cf. Département fédéral des finances (DFF), Administration fédérale des finances (AFF), 2013: Financement par les émoluments 2012, Documentation de base, 30 octobre 2014, p. 8, consultable à l'adresse http://www.efv.admin.ch/f/downloads/finanzstatistik/Kennzahlen/Roh_Gebuehrenfinanzierung_2014_f.pdf.

Le rapport relative certaines choses en indiquant qu'un indice de 100 % ne saurait être considéré comme une valeur absolue. « Un indice nettement supérieur à 100 % peut être interprété comme le signe d'une disproportion entre l'émolument et la prestation. L'inverse n'est cependant pas toujours vrai. Un rapport entre les recettes d'émoluments et les dépenses sensiblement inférieur à 100 % ne légitime pas automatiquement une majoration des émoluments. »

²⁶ L'Office de la circulation routière du canton de Fribourg a communiqué à la SPPr ce qui suit: «Selon le rapport de gestion de l'office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN), le rapport entre le total des revenus et le total des charges d'exploitation est supérieur à 100%. La différence avec les données publiées par l'AFF (Remarque SPPr: Il s'agit du rapport sur le financement par les émoluments 2012 de l'Administration fédérale des finances) s'explique par la consolidation des comptes entre l'OCN et l'Etat de Fribourg. Les indemnités versées par l'Etat de Fribourg pour la perception de l'impôt sur les véhicules à moteur sont consolidées tandis que les données actuellement disponibles ne permettent pas de consolider les charges liées à la perception de cet impôt. »



Il est par ailleurs tout aussi difficile d'établir un lien entre le parc de véhicules²⁷ et le niveau des émoluments, d'une part, ou l'indice des émoluments, d'autre part. Cet argument de poids revient souvent dans la discussion sur les émoluments.

Canton	Indice 2011 de financement par les émoluments	Indice 2012 de financement par les émoluments	Modèle 2014 axé sur la durée de vie (voitures neuves) [CHF]	Modèle 2014 axé sur la durée de vie (voitures d'occasion) [CHF]
Fribourg	84%	93%	1'372.5	2'133
Appenzell RI	169%	160%	1'452.5	2'253
Soleure	109%	107%	1'455	2'255
Zurich	131%	130%	1'517	2'349
Argovie	129%	138%	1'543	2'399
Obwald	96%	90%	1'625	2'525
Nidwald	94%	89%	1'625	2'525
Appenzell RE	106%	111%	1'640	2'560
Schaffhouse	102%	103%	1'645	2'545
Berne	125%	127%	1'650	2'550
Uri	86%	87%	1'685	2'605
Lucerne	104%	102%	1'700	2'624
Vaud	134%	100%	1'700	2'660
Zoug	80%	90%	1'730	2'678
Bâle-Ville	147%	153%	1'745	2'705
Bâle-Campagne	140%	143%	1'760	2'720
Thurgovie	82%	84%	1'760	2'740
Schwyz	125%	104%	1'780	2'760
Glaris	141%	131%	1'795	2'791
St-Gall	120%	120%	1'805	2'769
Tessin	112%	117%	1'820	2'860
Valais	147%	154%	1'820	2'860
Jura	114%	106%	1'934	3'030
Grisons	128%	127%	1'940	3'020
Neuchâtel	85%	80%	1'948	3'068
Genève	162%	161%	2'020	3'240
Suisse	117%	116%	1'710	2'662

Tableau 1: Mise en parallèle des indices de financement des émoluments 2011/2012²⁸ et du total des émoluments, dans le modèle axé sur la durée de vie des voitures neuves et d'occasion de 2014 (par ordre croissant des émoluments du modèle des voitures neuves)

²⁷ Le canton est déterminé en fonction de l'adresse du propriétaire du véhicule et non pas de la plaque d'immatriculation. Office fédéral de la statistique, Véhicules routiers (2014): Parc des véhicules routiers selon le groupe de véhicule et le canton, état avril 2014.

²⁸ Le recul de l'indice des émoluments du canton de Vaud (-35 points de pourcentage) entre 2011 et 2012 est attribué, dans l'analyse du DFF, au fait que les dépenses des services informatiques, rattachés au service cantonal des automobiles et de la navigation, ont fait l'objet d'une nouvelle répartition qui rend impossible une comparaison avec l'année précédente.



Comment se fait-il qu'on ne parvienne pas à établir de corrélation entre le niveau relatif des recettes provenant des émoluments (estimé sur la base du modèle axé sur la durée de vie) et les indices des émoluments? Trois pistes d'explication:

- Premièrement, de grandes différences d'efficacité sont possibles. Cette explication est, de l'avis de la SPR, la plus vraisemblable. Des différences sont clairement visibles concernant les expertises ou les examens de conduite. Une étude²⁹ estime le nombre de contrôles de véhicules (y compris de contrôles a posteriori) effectués par an et par expert à 3000 dans le canton de Berne, à 2460 dans les cantons d'Obwald et de Nidwald et à 2250 dans le canton de Glaris. Dans le canton d'Uri, ils seraient moins de 2000. Cette étude montre que, dans la plupart des cantons, la durée moyenne d'un contrôle automobile est d'environ 20 minutes. Seules exceptions, le canton de Fribourg (15 minutes) et les petits cantons de Suisse centrale (plus de 20 minutes). Dans le canton de Soleure, la durée minimale facturée est de 15 minutes³⁰.
- Deuxièmement, la comparaison des émoluments effectuée par la SPR ne prend pas en considération l'intégralité des émoluments, et certains effets ne sont pas décrits. Les offices de la circulation ont critiqué le fait que certaines prestations fournies ne sont pas financées par des émoluments du modèle de la SPR axé sur la durée de vie. Il s'agit par exemple des émoluments pour l'annulation du permis de circulation, pour les changements d'adresse ou, pour les véhicules de leasing, pour l'inscription ou la radiation du code correspondant dans le permis de circulation, et qui concernent beaucoup de clients. Reste toutefois à déterminer si le fait que ces émoluments fassent défaut dans tous les cantons peut avoir une grande incidence sur le niveau relatif des émoluments. La SPR estime que les émoluments utilisés dans le cadre du modèle axé sur la durée de vie reflètent les principales prestations standard et que le montant des émoluments ainsi calculé permet des comparaisons significatives.

D'après les informations fournies par les offices de la circulation, certains écarts de prix s'expliqueraient par des différences de niveau de service ayant une incidence indirecte sur les tarifs. Tandis que certains cantons mettent uniquement à disposition sur leur site internet des informations, d'autres répondent par téléphone à des demandes de renseignements techniques complexes (y compris celles émanant d'appelants d'autres cantons), d'où des surcoûts qui sont cofinancés par les émoluments. La Surveillance des prix ne croit pas non plus que ces tâches explicatives suffisent à expliquer les grandes différences d'émoluments.

Il est un peu plus difficile d'évaluer s'il convient d'attacher de l'importance au fait que certains cantons connaissent un retard important en ce qui concerne les contrôles périodiques de véhicules. Par exemple, concernant l'Office de la circulation du canton de Saint-Gall et à la suite d'un article de presse³¹, 15 équivalents plein temps ont été demandés (en vain) en 2013 en raison du retard

²⁹ Cf. PuMa Consult (2014) (en allemand uniquement) : « Kanton Glarus – Effizienzanalyse « light » der Verwaltungsorganisation, Bericht zu Handen des Regierungsrats – Teil 3 : Effizienzanalyse (Effizienz der Aufgabenerfüllung und der Organisation des Kantons Glarus) », Berne, 17 janvier 2014, pp. 336 et 337. Ce document peut être consulté sur le site internet du canton de Glaris.

³⁰ Cf. BGS 614.62.

³¹ [Traduction :] « Quelque 125 000 véhicules immatriculés dans le canton de Saint-Gall circulent actuellement sans avoir été contrôlés dans les délais impartis. (...) Selon Georges Burger, chef de l'Office cantonal de la circulation et de la navigation, plus d'un tiers des véhicules immatriculés dans le canton sont concernés. « C'est un dépassement considérable que la Confédération ne tolérera plus très longtemps », affirme Burger. C'est la raison pour laquelle son office a réclamé 15 experts supplémentaires pour résorber le travail en souffrance. Le Grand conseil du canton de Saint-Gall a toutefois rejeté de justesse cette demande sur proposition du PRD et de l'UDC. L'office entend maintenant redresser la barre par d'autres mesures. Dès janvier 2014, les véhicules présentant des défauts ne devront plus se présenter une seconde fois. Des garages agréés pourront désormais attester par courrier avoir procédé aux réparations. Quelque 20 000 contrôles ultérieurs seront ainsi supprimés. Mais, estime le chef de



pris avec 125 000 véhicules. Vu l'ampleur du problème, cet effet ne saurait être nié de prime abord. Si l'on compte 3000 contrôles par an et par expert (cf. note de bas de page n° 29), que l'on multiplie ce nombre par le montant cantonal actuel de 67 francs perçu pour la prestation, il faut ensuite mettre les frais de personnel par expert en regard des recettes provenant des émoluments, qui s'élèvent à quelque 200 000 francs par an. Si l'on prend en outre en considération les dépenses attestées de l'Office de la circulation du canton de Saint-Gall pour l'année 2012, qui représentent quelque 25 millions de francs³², on s'aperçoit que cet effet ne saurait pas non plus expliquer le différentiel de coûts eu égard aux émoluments perçus.

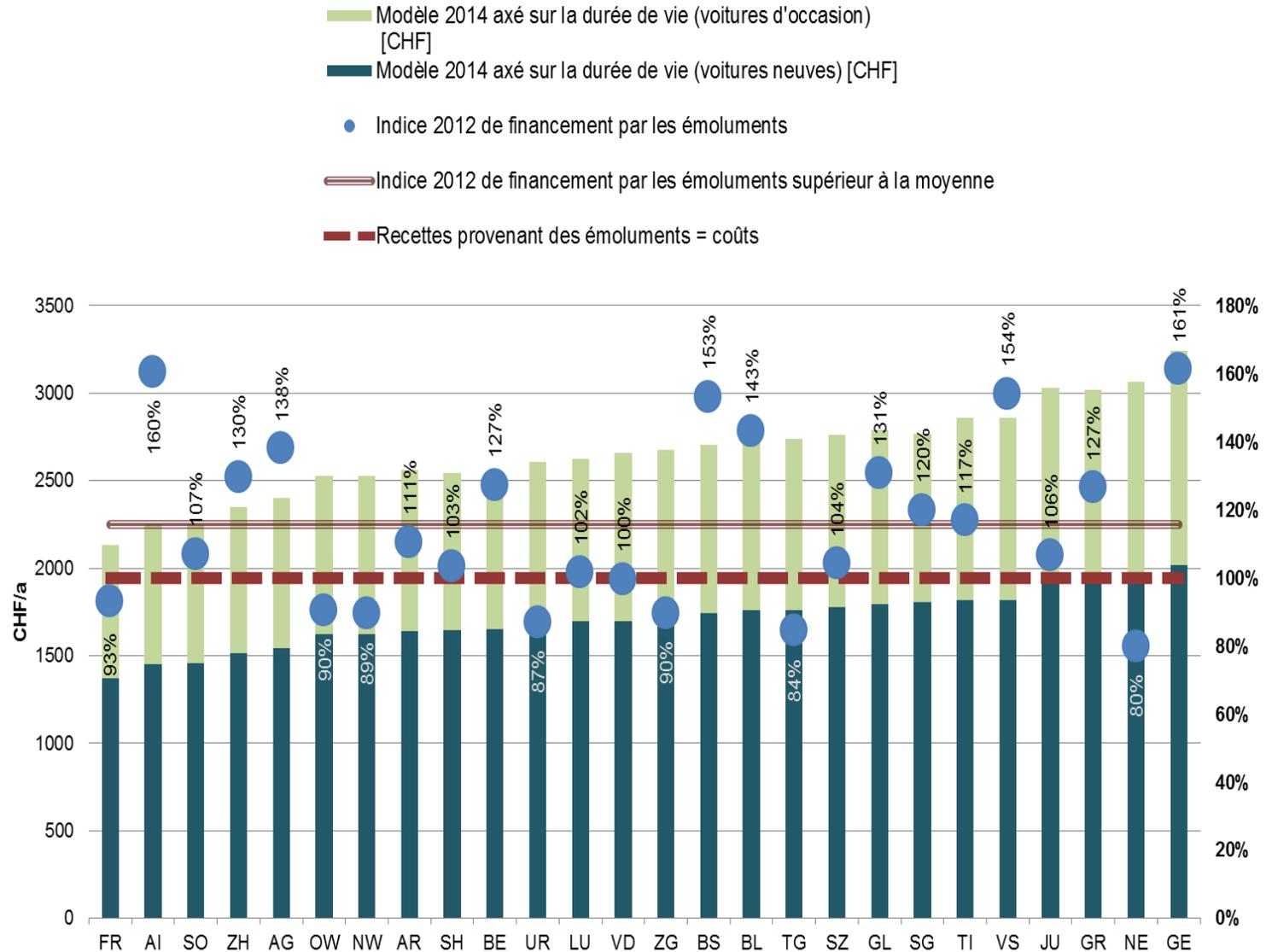
Cette deuxième explication possible semble par conséquent moins convaincante dans l'ensemble pour expliquer les grandes différences en matière de niveaux d'émoluments et de taux de couverture des coûts.

- Troisièmement, la différence peut résulter de l'état d'actualisation inégal des données. L'année de référence de l'indice des émoluments a été 2012. Si, dans l'intervalle, des adaptations devaient être intervenues au niveau des émoluments, cela ne se reflèterait que dans le modèle axé sur la durée de vie étant donné que celui-ci se fonde sur les émoluments de l'année 2014. La comparaison entre l'enquête de 2014 et celle de 2010 révèle, pour trois cantons, de nettes variations. Dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et du Tessin, les deux modèles axés sur la durée de vie ont été plus chers en 2014 qu'en 2010. Cela tient à la hausse de 10 francs de chaque contrôle périodique des voitures de tourisme. Dans le canton de Zoug, cette hausse a pu être atténuée grâce à la diminution parallèle d'autres émoluments. Les modèles axés sur la durée de vie ont été les meilleurs principalement dans le canton de Thurgovie, étant donné que le tarif du contrôle périodique d'une voiture de tourisme y a été baissé de 15 francs pour s'établir à 65 francs. Les valeurs n'ont pas changé de manière significative dans les autres cantons.³³ La valeur moyenne (non pondérée) est, elle aussi, restée presque la même pour les deux modèles, en 2010 et en 2014. Elle a progressé d'un peu moins de 1 %. Cette troisième tentative d'explication peut donc elle aussi être mise de côté.

l'office, le nombre de dossiers en souffrance pourra tout au plus être stabilisé. » Source : édition en ligne du 5 octobre 2013 du Südostschweiz « Kanton ist bei Fahrzeugprüfung immer massiver im Rückstand ». Cet article peut être consulté à l'adresse <http://www.suedostschweiz.ch/zeitung/kanton-ist-bei-fahrzeugpruefung-immer-massiver-im-rueckstand>.

³² « Dépenses des groupes par nature de la classe des comptes 3 ayant des incidences sur le financement (hors dépenses extraordinaires (38) et imputations internes (39)) » selon la rubrique « Dépenses » du fichier Excel « Finances des administrations publiques » pour l'année 2012 ; peut être consulté à l'adresse <http://www.efv.admin.ch/ff/dokumentation/finanzstatistik/>.

³³ L'office de la circulation routière du Canton de Lucerne fait remarquer à la Surveillance des prix qu'entre-temps plusieurs taxes ont été ajustées, de sorte que la comparaison n'est plus d'actualité. Les émoluments, dans les deux modèles axés sur la durée de vie, n'ont diminué que d'environ 2,5% entre 2010 et 2014 soit de 1745 à 1700 CHF respectivement de 2'689 à 2'624 CHF.



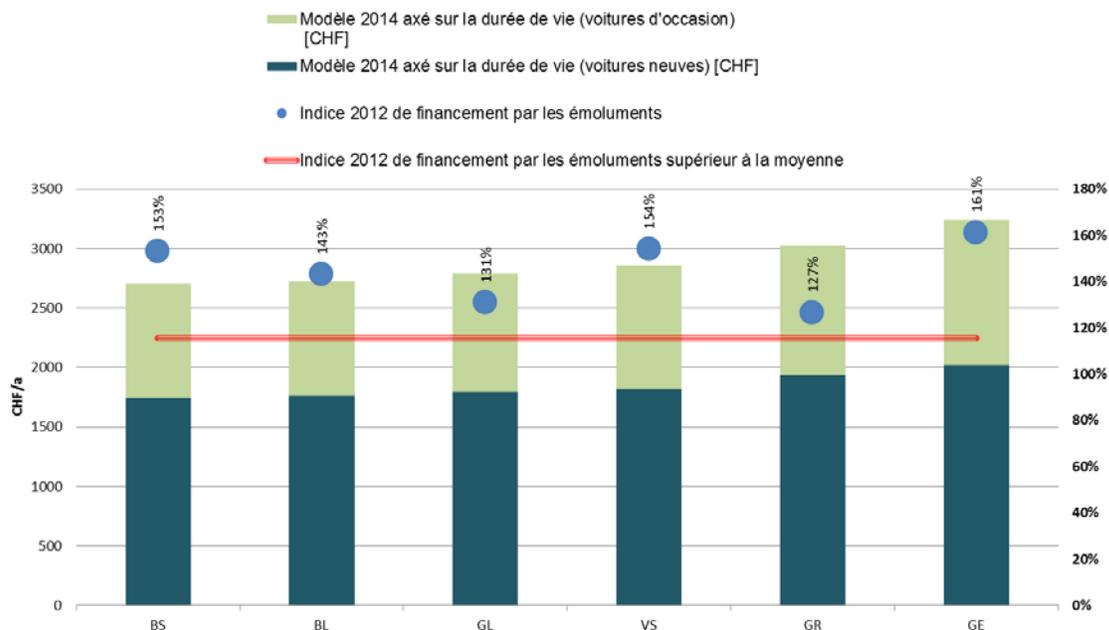
Graphique 14: Montant des émoluments dans les deux modèles axés sur la durée de vie et indice de financement par les émoluments 2014 (classé par montant du modèle «voiture neuve» axé sur la durée de vie)



La graphique 14 atteste du large éventail des niveaux d'émolument et des indices de financement par les émoluments. Les émoluments dans les deux modèles axés sur la durée de vie se situent, dans le canton de Genève, environ 50 % au-dessus des émoluments comparables du canton de Fribourg. Neuchâtel présente l'indice de financement par les émoluments le plus faible (80 %), tandis qu'Appenzell Rhodes-Intérieures et Genève affichent, pour 2012, un indice d'environ 160 % et génèrent, clairement, des recettes par les émoluments plus élevées que ne l'admettrait le principe de couverture des coûts.

L'augmentation de 40 francs en 2010 à 50 francs en 2011 de l'émolument perçu pour le contrôle périodique de véhicule dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures paraît problématique au vu de ce résultat³⁴. Des émoluments bas et une couverture des coûts élevée témoignent en principe d'une grande efficacité. Même si les tarifs sont bas en comparaison nationale et que l'on peut tabler sur un traitement efficace, il convient de respecter le principe de couverture des coûts et de diminuer encore les émoluments.

Les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de Glaris, du Valais, des Grisons et de Genève sortent particulièrement du rang car ils facturent non seulement des émoluments élevés, mais affichent une disproportion manifeste entre les recettes provenant des émoluments et les coûts effectifs.



Graphique 15: Cantons présentant des émoluments élevés dans le modèle 2014 axé sur la durée de vie et des indices de financement par les émoluments au-dessus de la moyenne suisse

³⁴ Appenzell Rhodes-Intérieures a de nombreuses immatriculations de véhicules pour des agences de location de voitures. A la demande de la Surveillance des prix, l'Administration fédérale des finances a confirmé que l'Office de la circulation routière Appenzell Rhodes-Intérieures reçoit, en plus des émoluments, des contributions importantes sous la forme d'un dédommagement des charges liées aux véhicules de location (e-mail en date du 12/02/2014). Cette activité conduit à une charge qui ne semble cependant pas pouvoir être délimitée. Tant que cela n'est pas possible le principe de couverture des coûts devrait être respecté en tenant compte de tous les véhicules immatriculés.



11 Conclusion

La Surveillance des prix a examiné les émoluments des offices de la circulation en Suisse au travers de deux études réalisées à quatre ans d'intervalle (2010 et 2014). Ont été recueillis et comparés, outre les émoluments perçus pour les permis de circulation, les permis d'élève conducteur, le permis de conduire de la catégorie B, les permis de conduire internationaux, ceux perçus pour le contrôle périodique des véhicules et pour l'examen pratique de conduite pour la catégorie B. Les coûts globaux pour les conducteurs de voitures neuves et pour les conducteurs de voitures d'occasion ont par ailleurs été présentés et comparés en recourant à un modèle simplifié axé sur la durée de vie, dans lequel les différents permis et contrôles ont été pondérés au moyen de valeurs empiriques réalistes. Ce rapport rend aussi compte pour la première fois des émoluments d'homologation pour les véhicules faisant l'objet d'une importation directe, étant donné que les importations parallèles et les importations directes ont un effet de discipline sur les prix, comme l'a montré le rapport de 2012 de la Surveillance des prix sur le franc fort.

La comparaison des données du modèle axé sur la durée de vie avec celles du financement par les émoluments 2012 du Département fédéral des finances a clairement établi que des émoluments élevés ne conduisent pas nécessairement à une disproportion entre les charges et les revenus. Il a également été démontré que les cantons aux tarifs relativement avantageux, comme Appenzell Rhodes-Intérieures, peuvent présenter une forte couverture des coûts. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures a précisément augmenté ses émoluments pour les contrôles périodiques des véhicules depuis le dernier comparatif des émoluments en 2010. Une baisse des émoluments serait nécessaire pour respecter le principe de couverture des coûts.

Les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, de Glaris, du Valais, des Grisons et de Genève sortent particulièrement du lot car, en 2014, ils facturent non seulement des émoluments élevés mais affichent une disproportion manifeste entre les recettes provenant des émoluments et les coûts effectifs. Le Surveillant des prix estime qu'il convient de baisser les émoluments prioritairement dans ces cantons et sans délai. Quelque 750 000 véhicules immatriculés ou 18 % de toutes les immatriculations en Suisse en bénéficieraient. Dans les autres cantons affichant une couverture excessive des coûts, il importe également d'analyser d'urgence les adaptations d'émoluments permettant de mieux répondre au principe de couverture des coûts. C'est à cette condition seulement que les clients des offices de la circulation pourront à l'avenir ne s'acquitter que des coûts qu'ils génèrent effectivement.



Annexe 1

Emolument permis/contrôle	AG	AR	AI	BL	BS	BE	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH
Permis de circulation	40	50	50	60	60	45	40	95	60	60	70	30	70	45	45	40	45	50	50	50	50	50	45	50 ***)	45	40
Permis de conduire (première délivrance au format carte de	35	60	60	75	75	45	40	50	65	70	70	45	55	45	45	60	60	50	60	50	50	60	45	50 ***)	50	35
Permis d'élève conducteur	50	60	60	105	90	70	50	50	80	60	89 *)	50	70	50	50	80	65	60	80	70	50	80	30	60 ***)	80	60
dont émoluments pour traitement de la demande	0	0	0	65	50	50	0	0	0	0	19	0	30	30	30	0	0	0	0	30	20	0	0	0	50	20
Permis de conduire international	25	40	45	40	40	45	25	40	60	60	45	50	45	50	50	30	40	50	40	40	40	50	30	40	40	15
Examen pratique de conduite, catégorie B	125	100	110	120	120	132	110	120	120 ****)	140	112	120	120	125 ****)	125 ****)	150	120	120	120	120	100	120	130	90	120	134
Contrôle périodique du véhicule, voiture de tourisme	58	60	50	60	60	60	50	70	63	70	68	67	70	60	60	67	60	50	65	65	70	60	65	70	64	56

*) "Traitement de la demande 19.-" plus établissement du permis d'élève" selon courriel du 12.6.2014 adressé à la SPR

**) étude de la demande 30 CHF

***) droits de timbre pas inclus (3 CHF pour le permis de conduire, 4 CHF pour le permis de circulation)

****) pour 75 minutes

Tableau 2: Emoluments perçus pour les permis dans les différents cantons (indications en CHF)



Annexe 2

	AG	AR	AI	BL	BS	BE	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW
Voitures neuves avec COC	58	60	60	60	120	60	100	70	63	70	136	67	120	60
Voitures neuves sans COC	174	120	120	240	240	240	200	200	180	210	204	133	200	216
Taux unique pour les voitures d'occasion avec COC (forfait)		120	120		120		100	150	126	140	136		120	
Âge < 12 mois, ≤ 2000 km	58			60		60			63			67		120
Âge ≤ 12 mois et, le cas échéant, cumulativement 2000 à 20 000 km	116			120		120			126			133		180
Âge > 12 mois et / ou > 20 000 km	174			120		180			126			133		180
Taux unique pour les voitures d'occasion sans COC (forfait)		120	120	240	240	240	200	200	180	210	204	133	200	216
Âge < 12 mois et cumulativement <20 000 km (AG) ou jusqu'à 10000 km (UR)	174													
Âge > 12 mois ou ≥ 20 000 km (AG) ou >10000 km (UR)	232													

- a) Dans le canton SH pour les voitures de tourisme avec COC, si la première mise en circulation date de moins de 3 mois et que la date d'importation remonte à moins de 1 an.
b) Emolument jusqu'à 10000 km maximum indépendamment de l'âge CHF 150, au-dessus CHF 180
c) Seul l'âge du véhicule est déterminant, indépendamment du kilométrage

Tableau 3: Emoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture directement importée de l'UE par un particulier; cantons de A à N (indications en CHF)



	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH
Voitures neuves avec COC	60	133	90 a)	100	97.5	90	140	60	65	95	64	56
Voitures neuves sans COC	216	160	120	250	130	175	220	150	125	215	192	140
Taux unique pour les voitures d'occasion avec COC (forfait)	0	133	120	150	130	120	180	120	100	165		
Âge < 12 mois, ≤ 2000 km	120										64	56 c)
Âge ≤ 12 mois et, le cas échéant, cumulativement 2000 à 20 000 km	180										128	56 c)
Âge > 12 mois et / ou > 20 000 km	180										128	112
Taux unique pour les voitures d'occasion sans COC (forfait)	216	160	120	300	130	175	220	0	125	165	192	140
Âge < 12 mois et cumulativement <20 000 km (AG) ou jusqu'à 10000 km (UR)								150 b)				
Âge > 12 mois ou ≥ 20 000 km (AG) ou >10000 km (UR)								180 b)				

a) Dans le canton SH pour les voitures de tourisme avec COC, si la première mise en circulation date de moins de 3 mois et que la date d'importation remonte à moins de 1 an.

b) Emolument jusqu'à 10000 km maximum indépendamment de l'âge CHF 150, au-dessus CHF 180

c) Seul l'âge du véhicule est déterminant, indépendamment du kilométrage

Tableau 4: Emoluments perçus pour la première immatriculation d'une voiture directement importée de l'UE par un particulier; cantons de O à Z (indications en CHF)